

Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-46

Objet :

FDEC 2023

Programme de réfection de voirie

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Afin d'entretenir la voirie « chemin des Trois Journeaux » en mauvais état, la commune a décidé d'engager sa réfection suite au dépôt d'un permis d'aménager pour trois maisons, ainsi que la construction d'une maison individuelle.

La commune souhaite profiter des travaux d'enfouissement des réseaux pour procéder à la réfection de la voirie chemin des Trois Journeaux.

Mme le Maire demande au Conseil d'approuver la programmation des travaux de voirie du chemin des Trois Journeaux pour un montant estimé à 29 708 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du « FDEC 2023 ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ce programme de travaux de voirie pour un montant estimé de 29 708 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC 2023;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

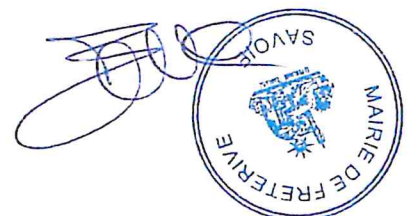
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-47

Objet :

FDEC 2023

**Réseaux téléphoniques
« les Trois Journeaux »**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Au vu des quatre constructions de maisons individuelles en 2023 au lieudit « les trois Journeaux », la commune a décidé de programmer des travaux d'enfouissement de réseaux secs (électriques, téléphoniques et éclairage public) et d'en profiter pour réaliser de travaux de réfection de voirie.

Mme le Maire demande au Conseil d'approuver ces travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques au lieudit « Trois Journeaux » pour un montant estimé à 16 120 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du « FDEC 2023 ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE : 10 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ce programme de travaux de voirie pour un montant estimé de 16 120 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC 2023;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2023.

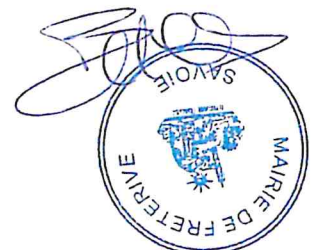
Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ





Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-48

Objet :

Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité BT

« les Trois Journeaux »

Convention financière avec le SDES

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication en groupement de commandes avec la commune.

L'opération est située secteur Les Trois Journeaux (linéaire BT de 250 ml).

Madame le Maire fait part du courrier du SDES du 28 septembre 2016 concernant sa compétence régaliennne, à savoir la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité HTA et BT existant, réseau exploité par ENEDIS dans le cadre de la convention de concession passée avec le SDES.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau basse tension (BT) existant sous la maîtrise d'ouvrage du SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux enfouissement des réseaux de Distribution publique d'Electricité), s'élève à 49 388,66 € TTC, avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 17 421,89 € nets, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- 1 **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;
- 2 **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention financière de cette opération avec le SDES afin de traiter l'enfouissement BT conjointement avec l'enfouissement des réseaux Télécom et éclairage public ;
- 3 **AUTORISE** le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ





Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-49

Objet :

**Travaux d'enfouissement de
réseaux secs
et de réfection de voirie**

secteur « les Trois Journeaux »

*Convention de groupement de
commandes*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Patrick CARLE, 1er adjoint, rappelle au Conseil le projet de raccordement au réseau d'eau potable et des réseaux secs de nouvelles constructions. Il est proposé pour ce faire de réaliser les travaux de manière coordonnée avec le SDES, de manière à mutualiser les interventions sur le domaine public minimisant les nuisances pour les usagers d'une part, et d'autre part d'optimiser les coûts associés à cette opération.

Il est donc proposé de passer une convention de groupement de commandes pour la passation des marchés de travaux qui fixera les modalités pratiques et financières de ce groupement et sera signée entre les deux parties. La commune de Fréterive y est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge du suivi de la procédure de maîtrise d'ouvrage.

Une seule consultation sera engagée par le groupement de commande, qui donnera lieu à la passation d'un marché unique.

Après lecture du projet de convention,

Et APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire à son exécution ;

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-50

Objet :

Personnel communal

*Avancement de grade
au titre de la promotion 2022*

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin
sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Au-
rore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène
- VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu -
PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Considérant les conditions définies dans les lignes directrices de
gestion,

Mme le Maire fait part au Conseil de l'avancement de grade d'un
agent au titre de la promotion 2022.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose :

- la suppression du poste de technicien à temps complet et la création
du poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet au
1er décembre 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à
l'unanimité,**

DECIDE :

- la suppression du poste de technicien à temps complet et la création
du poste de technicien principal de 2ème classe au 1er décembre
2022 ;

DIT que les crédits seront prévus au budget 2023;

MODIFIE ainsi le tableau des emplois.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Mme le Maire,

Eve BUEVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du conseil 07/11/2022

Date mise en ligne 17/11/2022

Nbre de membres en exercice: 14
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de membres votants : 10

DELIB2022-51

Objet :

Personnel communal

Tableau des emplois
 au 1er/12/2022_

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à 20h30
 Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Pré du Moulin sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - DI MASULLO Vincenza - GRISARD Benoît - TUAL Hélène - VACHET Nadine - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS EXCUSES : AZNAG Rachid - BRAEMS Patrice - COLLIN Matthieu - PAJEAN Baptiste

Elue secrétaire : DECOMBLE Aurore

Mme le Maire informe le Conseil que suite à délibération portant création / suppression de postes, il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de la collectivité qui s'établit comme suit :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE à compter du **1er décembre 2022** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

Grade	Catégorie	Nbre postes	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail
Filière administrative				
Rédacteur princ. 1 ^{ère} cl.	B	1	Titulaire	TNC 35 h
Adjoint adm.	C	1	Titulaire	TNC 7,30 h
Filière technique				
Technicien ppal 2eme classe	B	1	Titulaire	TNC 35 h
Adjoint technique ppal 2eme cl.	C	1	Titulaire	TC 35 h
Adjoint technique	C	1	Titulaire	TNC 20,30 h
Filière animation				
Adjoint animation	C	1	Titulaire	TNC 25 h
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 11 h 03
Adjoint animation	C	1	CDD	TNC 14 h 17
Filière médico-sociale				
ATSEM ppal 1 ^{ère} cl.	C	1	Titulaire	TC 35 h

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,



Mme le Maire,
 Eve BUEVOZ

